

CDA

ENGHIEN-LES-BAINS

SCÈNE CONVENTIONNÉE
ÉCRITURES NUMÉRIQUES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



VILLE DES ARTS NUMÉRIQUES
DÉSIGNÉE VILLE CRÉATIVE
DE L'UNESCO DEPUIS 2013



la force des artistes

APPEL À PROJETS

RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTS VIVANTS - ARTS NUMÉRIQUES

L'ADAMI ET LE CDA S'ASSOCIENT POUR SOUTENIR UNE ÉQUIPE ARTISTIQUE DANS LE CADRE DE LA SAISON 2019/2020 :

- > AIDE À LA COPRODUCTION DE 5000 €
- > ACHAT D'UNE REPRESENTATION
- > AIDE À LA DIFFUSION

CADRE

En 2017, une première collaboration entre l'Adami et le Centre des arts a été initiée à l'occasion de la Compétition internationale Arts Vivants de la biennale Bains numériques. En effet, pour la 10ème édition de cet évènement, l'Adami, dans le cadre de son programme Culture Experience Days, a participé à la sélection des 5 spectacles transdisciplinaires puis au jury de la compétition. L'artiste-performeur lauréat Marco Donnarumma a ainsi obtenu un soutien croisé de la part de l'Adami (remise d'une bourse de 5000 euros) et du Centre des arts (accueil en résidence).

En 2018, ce partenariat se poursuit avec le lancement conjoint d'un appel à projet pour une résidence de création dans le champ du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque, marionnette ou transdisciplinaire). L'objectif étant de soutenir en termes d'ingénierie, de logistique ou de ressources une équipe artistique autour d'un projet de création spécifique.

PARTENAIRES

L'ADAMI CULTURE EXPERIENCE DAYS

L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout au long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, elle soutient et défend leur travail en France et dans le monde. Dans un contexte de transformation des pratiques artistiques liées à l'émergence du numérique, l'Adami a créé en 2015 les Culture Experience Days, programme destiné à fédérer les communautés de la création artistique et de l'innovation technologique. Déclinés sous différents formats (week-end créatifs, masterclasses, performances...) les Culture Experience Days proposent des moments de collaboration, de partage et d'émulation collective aux communautés des artistes-interprètes et des technos créatifs. Depuis 2018, un accompagnement des projets est mis en place.

<https://cultureexperiencedays.adami.fr/>

LE CDA

Scène conventionnée «écritures numériques» par le Ministère de la Culture et de la Communication, le Centre des arts (Cda) est un centre de création et de diffusion transdisciplinaire abordant, à travers l'art, la transformation de nos sociétés et nos environnements dans le tout numérique. Inscrit dans des réseaux professionnels internationaux, le Cda favorise la mobilité des œuvres et des artistes et l'échange d'expertise jouant ainsi le rôle de plateforme de coopération culturelle. Enfin, le Cda développe un pôle de recherche et d'expérimentation artistiques, renouvelant les formats de création et les formes d'adresses au public à travers un programme de résidences (91 artistes résidents soutenus depuis 2002). Le lieu dispose par ailleurs d'espaces de vie et de co-working, un auditorium de 380 places, deux studios de création, un hébergement pour 8 personnes et d'un studio de production numérique et audiovisuelle.

www.cda95.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

La résidence est ouverte à tout artiste répondant aux critères suivants :

- > Être considéré comme un artiste professionnel repéré ou confirmé ;
- > Développer un travail dans le champ du spectacle vivant transdisciplinaire ou ayant pour dominante une des disciplines suivantes : danse, cirque, musique (toutes esthétiques confondues : classiques, contemporaines, actuelles), théâtre, marionnette ou transdisciplinarité ;
- > Porter un projet de création hybridant le spectacle vivant avec la technologie ou les dispositifs numériques ;
- > Proposer un projet de création qui implique au moins un artiste interprète ;
- > Être un artiste résidant en France ;
- > Avoir présenté au moins deux œuvres ;
- > Avoir un 1er réseau de soutiens : institutions, lieux, producteurs en France et/ou à l'international ;
- > S'engager à respecter la législation en application du droit du travail et du code de la propriété intellectuelle.

ENGAGEMENTS

DE L'ADAMI & DU CDA

- Verser une aide en coproduction à hauteur de 5 000 euros TTC (par l'ADAMI) ;
- Accompagner la démarche de création en faisant participer l'artiste à leurs différents programmes (rencontres, conférences, événements) ;
- Programmer au moins une représentation de la création coproduite dans le cadre de la saison 2019/2020 (par le Cda) ;
- Accompagner en termes de diffusion l'œuvre coproduite et favoriser sa mise en relation avec les réseaux professionnels nationaux et internationaux ;
- Conseiller les équipes artistiques en terme de production, de médiation, d'administration et d'ingénierie ;
- Mettre à disposition des espaces de travail avec tout l'équipement technique rattaché (bureau, studios et/ou plateau du Cda) ;
- Prendre en charge les frais annexes : défraiement, voyages, hébergement (par le Cda) ;
- Mettre en œuvre un dialogue régulier et formalisé avec l'artiste résident ;
- Relayer en termes de communication la résidence ;
- Documenter le travail de résidence : captation/docu vidéo (interviews filmés) et/ou portfolio en ligne (mise à disposition d'un photographe pour documenter les étapes).

DE L'ARTISTE

- Développer une création en lien avec les orientations des 2 partenaires (rencontre entre art vivant et technologie / arts numériques) ;
- Proposer aux publics relais (représentants des 2 structures partenaires, enseignants, professionnels) d'assister à des étapes de travail (work in progress, rencontre, chantier, sortir de résidence...).

> *Les termes de la collaboration seront à déterminer plus précisément selon la nature du projet global et la planification du Cda. Cette collaboration sera formalisée dans une convention de résidence dédiée.*

CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection de l'artiste résident associé sera faite par un comité composé par un ou plusieurs représentant de l'ADAMI, le directeur du Cda et les chargés de mission musique et danse du Cda.

Le comité sera particulièrement attentif à :

- La valeur artistique globale de la proposition ;
- La pertinence du maillage ou de l'hybridation entre arts vivants et technologie/arts numériques dans le propos artistique ;
- Le potentiel d'intégration à la politique de production et de programmation des diffuseurs nationaux et internationaux ;
- La pertinence d'un accueil en résidence pour développer le projet.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pour postuler, le candidat doit compléter le formulaire de candidature en ligne et poster les éléments du dossier via le lien suivant : <https://goo.gl/forms/qD6NAbxPOeQwh2sw2>

LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :

- > Une fiche de renseignements ;
- > Un dossier de présentation de l'équipe artistique (historique, biographie(s), dossier de presse...);
- > Une brève description du projet de création et de ses possibles déclinaisons en terme d'actions de sensibilisation : rencontres, ateliers... (2000 mots maximum) ;
- > Le dossier artistique complet du projet de création ;
- > Des liens youtube ou vimeo présentant deux œuvres récentes (extraits ou versions longues, avec mot de passe, si nécessaire) ;
- > Tout document complémentaire susceptible d'appuyer la candidature.

CALENDRIER

LANCEMENT DE L'APPEL : 27 novembre 2018

DATE LIMITE DES CANDIDATURES : 30 janvier 2019

CHOIX DE L'ARTISTE RÉSIDENT PAR LE COMITÉ : fin février 2019

CONTACT

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter:

Florie Baelen, chargée de mission musique au CENTRE DES ARTS

01 30 10 88 92 / fbaelen@cdarts.enghien95.fr

Sarah Faguer, chargée de mission danse au CENTRE DES ARTS

01 39 64 11 39 / sfaguer@cdarts.enghien95.fr